

DEROULEMENT DE L'AUDIT IN SITU RECERTIFICATION / DPE G et DPE M

AUDIT IN SITU NIVEAU I et NIVEAU II

Conditions et durée	Matériel toléré	Matériel fourni
<p>- Réalisation d'un certificat DPEG / DPEM, durée 4h.</p>	<p>Stylo, correcteur, calculatrice, Tout matériel nécessaire à la réalisation de la mission : laser mètre, échelle,...</p> <p>pas de crayon à papier pour ces examens.</p> <p>Le candidat dispose de toute sa documentation.</p> <p>L'outil informatique est autorisé mais toute connexion internet est interdite.</p> <p>Les téléphones portables doivent être éteints et rangés.</p>	<p>Il vous est fourni des trames de certificats vierges. Vous aurez à choisir le bon modèle que vous devrez remplir manuellement, ainsi que la trame «questions / réponses» fournie.</p> <p>Les autres modèles sont restitués à l'auditeur sans n'y avoir apporté aucune annotation.</p> <p>Il est fourni des feuilles de brouillon récupérées par l'auditeur en fin d'épreuve.</p>

Méthodologie Niveau I	Correction / Résultats
<p>Vous devrez réaliser le DPE-G / DPE-M pour la vente du bien dans lequel vous vous situerez.</p> <p>Vous devrez faire les relevés et le certificat complet de ce bien sur le certificat choisi par vos soins selon les modèles proposés, ce certificat sera basé sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vos propres investigations. - Un jeu de factures de consommation et de production d'énergie électrique tiré au sort parmi plusieurs. - Des éléments complémentaires, des questions posées par l'auditeur au candidat et des questions posées par le candidat à l'auditeur représentant le propriétaire occupant vendeur. Ces questions et les réponses apportées seront consignées au fur et à mesure sur une trame prévue à cet effet. 	<p>Les résultats aux épreuves in situ sont communiqués postérieurement à l'épreuve d'examen.</p> <p>L'organisme de certification communiquera la note, la décision et selon, le certificat sous 1 mois, sous réserve d'avoir réceptionné tous les documents nécessaires à la réalisation de l'audit documentaire.</p>

Méthodologie Niveau II	Correction / Résultats
<p>Vous devrez réaliser le DPE-G / DPE-M à l'issu de la construction du bien dans lequel vous vous situerez.</p> <p>Vous devrez faire les relevés et le certificat complet de ce bien sur le certificat choisi par vos soins selon les modèles proposés, ce certificat sera basé sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vos propres investigations. - Des éléments indiquant le Besoin de Froid Latent (BFL), le Besoin de Froid Sensible (BFS), le Besoin d'éclairage (Becl), la production d'électricité installée (EPE), et la valeur de l'ICT issus du fichier XML du calcul du BBIO de ce logement. Ces indications seront précisées sur une carte tirée au sort parmi plusieurs. - Des éléments complémentaires, des questions posées par l'auditeur au candidat et des questions posées par le candidat à l'auditeur représentant le propriétaire occupant vendeur. Ces questions et les réponses apportées seront consignées au fur et à mesure sur une trame prévue à cet effet. 	<p>Les résultats aux épreuves in situ sont communiqués postérieurement à l'épreuve d'examen.</p> <p>L'organisme de certification communiquera la note, la décision et selon, le certificat sous 1 mois, sous réserve d'avoir réceptionné tous les documents nécessaires à la réalisation de l'audit documentaire.</p>